

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. Préambule :

- 1.1. Toute commande passée par le Client à AIR+ implique son adhésion aux présentes conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance, sans aucune réserve.
- 1.2. Les parties conviennent que tout autre document émanant du Client, notamment des conditions générales d'achat, ne sont jamais opposable à AIR+
- 1.3. AIR+ se réserve la possibilité de compléter les présentes conditions générales par des conditions particulières qui prévaudront en cas de conflit

2. Offre de prix :

- 2.1. Tout plan, illustration et autres documents joints à nos offres de prix restent toujours la propriété d'AIR+ et ne peuvent être communiqués ni exécutés par des tiers sans son autorisation par écrit. Ils doivent être rendus à AIR+ à sa demande sous peine de dommages et intérêts.

3. Commande :

- 3.1. Le Client doit passer commande par écrit (courrier, télécopie, email) à AIR+. L'absence de commande écrite dégage l'entreprise de toute responsabilité quant au retard de mise à disposition ou à l'inadéquation du matériel.
- 3.2. Sauf cas de force majeure et sauf dispositions prévues aux conditions particulières, aucun report (ou stand by), aucune modification ou aucune annulation de commande ne pourra se faire sans acceptation écrite d'AIR+.
- 3.3. Pour les fournitures additionnelles, les prix et nouveaux délais font l'objet d'une mise au point spéciale. En aucun cas les conditions pour ces fournitures ne peuvent remettre en cause celles de la commande principale sauf accord d'AIR+.
- 3.4. En cas de report ou d'annulation de la commande par le Client, tous les frais déjà engagés préalablement lui seront facturés par AIR+.
- 3.5. En cas d'annulation de commande par le Client, une indemnité forfaitaire d'un montant au moins égal à la moitié du prix de la prestation sera due à AIR+

4. Livraison :

- 4.1. La livraison est effectuée soit par la remise directe du matériel au Client, soit par simple avis de mise à disposition. Les documents d'accompagnement du matériel tels que la notice d'utilisation, le certificat de conformité, ... sont livrés avec le matériel.
- 4.2. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais leur dépassement ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenues, ni à annulation des commandes en cours.
- 4.3. Les matériels voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant de faire toute constatation nécessaire et de confirmer ses réserves par lettre recommandée auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des matériels.

AIR+

55, rue Henri Dunant
76330 Notre Dame de GRAVENCHON
TEL +33 (0)2 35 38 80 92 – FAX +33 (0)2 35 38 91 99
Code APE/NAF 3320B – RC 350 533 543 SAS au Capital de 153.000 Euros
N° de TVA : FR 70 350 533 543



- 4.4. Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité du matériel livré au matériel commandé doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée du matériel.
- 4.5. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies allégués. Il devra laisser au vendeur toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.
- 4.6. Tout retour de matériel doit faire l'objet d'un accord formel entre AIR+ et le Client.

5. Prix :

- 5.1. Les prix indiqués, correspondant aux limites de fournitures et prestations décrites dans l'offre, sont des prix fermes.
- 5.2. Les matériels et équipements sont fournis au prix en vigueur au moment de la commande.
- 5.3. Les prix s'entendent nets, départ usine, hors taxe, emballage standards compris
- 5.4. Les prestations de service et les déplacements sont effectués au tarif en vigueur au jour de leur réalisation.
- 5.5. Sauf conditions particulières, les prix sont valables 1 mois à compter de la date de l'offre.

6. Conditions de paiement :

- 6.1. Les conditions de paiement sont celles prévues par l'offre de prix et reprises par la commande.
- 6.2. En l'absence de dispositions particulières prévue par la commande les conditions de paiements sont :
- 6.3. 30 % à la commande.
- 6.4. 70 % à l'expédition ou mise à disposition des fournitures dans nos usines.
- 6.5. Les délais de paiement sont de 30 jours à compter de la réception de la facture
- 6.6. Les paiements sont effectués par traite
- 6.7. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit au calcul d'intérêts de retard sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
- 6.8. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit au calcul d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au moins égale à 40 euros. Si les frais réels de recouvrements devaient être supérieurs, une indemnité complémentaire sur justification sera demandée.
- 6.9. Le non-paiement d'une facture à l'échéance prévue rendra immédiatement exigible toute autre créance non échue dont AIR+ serait détenteur vis-à-vis du Client. Par ailleurs AIR+ se réserve le droit de suspendre tous nouveaux travaux ou prestation jusqu'au paiement intégral de sa créance.
- 6.10. A défaut de paiement à l'échéance convenue ou l'une quelconque des échéances, la totalité du prix sera exigible sans délai et pourra entraîner la revendication immédiate du matériel, nonobstant toutes autres voies et actions.
- 6.11. Dans ce cas, Le Client pourra être obligé de retourner le matériel franco à l'adresse indiquée par AIR+, et ceci dans le délai fixé. En cas de refus, AIR+ aurait le droit d'envoyer sur place ses propres collaborateurs pour faire exécuter l'enlèvement du matériel fourni aux frais du Client. Ce droit pouvant toujours être exercé par AIR+, même si notre société n'en a pas usé à la suite d'échéances précédentes demeurées impayées.

AIR+

55, rue Henri Dunant
76330 Notre Dame de GRAVENCHON
TEL +33 (0)2 35 38 80 92 – FAX +33 (0)2 35 38 91 99
Code APE/NAF 3320B – RC 350 533 543 SAS au Capital de 153.000 Euros
N° de TVA : FR 70 350 533 543



6.12. Les paiements faits à AIR+ lui resteront acquis à titre de dommages et intérêts. AIR+ pourra également réclamer le remboursement du préjudice subi et du gain manqué. Le montant du matériel repris serait, après expertise, porté au crédit du Client.

7. Références

7.1. Nous nous servons des noms de nos Clients comme références, sauf avis contraire de leur part.

8. Réserve de propriété :

8.1. AIR+ reste propriétaire de tous les pièces (de rechange) /composants jusqu'à la réception du paiement du prix contractuel intégral. Avant cette échéance, le Client n'est pas autorisé à vendre, enlever ou charger les pièces (de rechange) /composants en question de sûretés sans le consentement exprès et écrit préalable d'AIR+.

9. Garantie :

9.1. Le délai de garantie pour les pièces (de rechange) /composants est 12 mois à partir de la date de livraison, dans la limite de 13 mois après la date de l'avis d'expédition émis par AIR+.

9.2. Lorsqu'il y a des opérations de montage chez le client, la garantie court à compter de l'achèvement du montage qui doit correspondre à la mise en marche.

9.3. Si, sans qu'il y ait faute de notre part, le matériel ne pouvait être mis en fonction dans les huit jours suivant le montage, nous compterions le huitième jour comme date de mise en marche.

9.4. Pour une utilisation dépassant 12 heures par jour, en moyenne, la durée de cette garantie est réduite de moitié.

9.5. Cette garantie s'entend seulement pour les installations travaillant dans des conditions de fonctionnement normales, c'est-à-dire pour des appareils placés dans une ambiance non corrosive et ne déplaçant pas de gaz corrosifs ou chargés de poussières et en général n'étant pas soumis à des causes d'usure prématurée.

9.6. La garantie ne s'applique pas pour :

9.7. Les défauts résultant d'une utilisation incorrecte ou abusive,

9.8. Des matériels inappropriés

9.9. Des modifications/remises en état impropre

9.10. Des pièces de rechange défectueuses

9.11. La garantie ne s'applique pas aux remplacements ni aux réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel ou aux détériorations et accidents provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien, de fausses manœuvres, de l'emploi exagéré du matériel, de plans de maintenance inappropriés ou d'environnement non adapté (génie civil mal exécuté, courant électrique impropre

9.12. La garantie ne s'applique en outre que si nos machines sont mises en route par les collaborateurs d'AIR+

9.13. La garantie cesse en cas de non-observation des conditions de paiement, des instructions de mise en marche, ainsi qu'en cas de réparation ou modifications apportées par le Client ou des tiers au matériel sans l'autorisation préalable d'AIR+

AIR+

55, rue Henri Dunant

76330 Notre Dame de GRAVENCHON

TEL +33 (0)2 35 38 80 92 – FAX +33 (0)2 35 38 91 99

Code APE/NAF 3320B – RC 350 533 543 SAS au Capital de 153.000 Euros

N° de TVA : FR 70 350 533 543



- 9.14. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.
- 9.15. Les travaux à façon et les réparations de matériel usagés ne comportent jamais de garantie.
- 9.16. Les épreuves et essais faits pour démontrer le rendement ne nous sont opposables qu'autant qu'ils ont été exécutés en présence d'un de nos collaborateurs. Ces épreuves doivent avoir lieu au plus tard huit jours après la terminaison du montage. Les frais d'essais sont supportés par le Client sauf cas prévus dans la commande. AIR+ décline toute responsabilité pour les suites pouvant résulter de fausses manœuvres lors de la mise en marche en l'absence de l'un de ses collaborateurs. Les frais occasionnés par un réglage supplémentaire ou une réparation devenue nécessaire à la suite des cas cités ci-dessus ou si le Client désire procéder à de nouveaux essais, sont également à sa charge.
- 9.17. Si les garanties stipulées dans le contrat concernant le rendement de du matériel livré n'ont pas été remplies, le Client s'engage à permettre à AIR+ d'y apporter le changement qui lui semble utile pour arriver aux résultats promis. En cas de non réussite et sur demande du Client AIR+ reprend le matériel fourni, s'il se trouve encore en bon état, sous réserve que le Client restitue tous les frais d'emballage, d'expédition, de douane, de déplacement de son personnel. Il est expressément convenu qu'à part une ristourne sur les paiements déjà effectués, aucune indemnité ne peut être demandée à titre de dommages et intérêts
- 9.18. La responsabilité d'AIR+ est entièrement dérogée pour tous travaux et modifications apportés à son matériel par des tiers sans son autorisation expresse
- 9.19. Aucune réclamation ne peut être admise pour du matériel d'occasion qui doit être réceptionné ou est censé l'être avant son départ d'AIR+.

10. Responsabilité :

- 10.1. A compter de la mise à disposition des pièces (de rechange) /composants chez le Client et jusqu'à leur paiement intégral, leur garde matériel et juridique lui est transférée. Pendant cette durée, le Client est présumé responsable de tous les dommages corporels, matériels ou immatériels tant à l'égard d'AIR+ que des tiers.

11. Juridiction

- 11.1. Pour tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, seul sera compétent le Tribunal de Commerce du Havre.

Mention "Lu et approuvé" - Cachet et Signature du Client



AIR+

55, rue Henri Dunant
76330 Notre Dame de GRAVENCHON
TEL +33 (0)2 35 38 80 92 – FAX +33 (0)2 35 38 91 99
Code APE/NAF 3320B – RC 350 533 543 SAS au Capital de 153.000 Euros
N° de TVA : FR 70 350 533 543